

FICHE DE POSTE

Chargé de mission Académique pour l'éducation prioritaire



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat
Mission Education Prioritaire

Dossier suivi par
Augustin GUILLOT
Nicolas MAGNIN

Correspondants académiques de
l'éducation prioritaire
Téléphone
03 81 65 49 33

Mél.

augustin.guillot@ac-besancon.fr
nicolas.magnin@ac-besancon.fr

10, rue de la Convention
25030 Besançon
cedex

Rôle du chargé de mission

Accompagner la mise en oeuvre de la politique académique de l'éducation prioritaire, sous l'autorité des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, correspondants académiques pour l'éducation prioritaire.

Caractéristiques du poste :

- mission exercée sur une décharge à mi-temps ;
- déplacements fréquents dans les réseaux de l'académie.

Personnel concerné :

Enseignante ou enseignant du premier degré ayant une expérience significative en éducation prioritaire.

Fonctionnement :

La chargée de mission ou le chargé de mission bénéficie d'une décharge de service d'enseignement à hauteur d'un mi-temps pour assurer sa mission. Il ou elle coopère étroitement avec les IA-IPR référents académiques pour l'éducation prioritaire, travaille en lien les pilotes de réseaux, les coordonnateurs de réseaux, les formateurs académiques « éducation prioritaire », et plus généralement avec les acteurs de l'éducation prioritaire.

Il ou elle est membre du comité de pilotage de l'éducation prioritaire.

Il ou elle se déplace dans les réseaux de l'académie et participe autant que de besoin aux réunions de travail dans les réseaux.

Missions :

1. Assurer la coordination, la mise en oeuvre de la politique académique de l'éducation prioritaire, et participer à son évaluation.
 - gestion et organisation des travaux du COPIL académique :
 - programmation et organisation des réunions
 - participations aux travaux (conseil, expertise,...)
 - comptes rendus, relevés de décision et diffusion de l'information
 - animation du réseau des coordonnateurs de réseaux, du réseau des formatrices et formateurs académiques
 - animation du site académique de l'éducation prioritaire
 - participation aux séminaires académiques, inter-académiques et nationaux relatifs à l'éducation prioritaire
 - accompagnement des réseaux
 - suivi sur le terrain des projets de réseaux
 - suivi de la mise en oeuvre des dispositifs spécifiques (PDMQDC, D'COL, scolarisation des moins de 3 ans, ouvrir l'école aux parents, décrochage scolaire, ...)
 - suivi de la mise en oeuvre du référentiel de l'éducation prioritaire.
 - Impulsion et suivi de la collaboration avec les partenaires de l'école
 - évaluation
 - tenue d'un tableau de bord académique ; participation à l'élaboration et à l'analyse de ce tableau de bord.
2. Assurer le suivi et la mise en oeuvre d'une politique de formation
 - Contribution à l'analyse des besoins en formation
 - Coordination et mise en oeuvre des actions de formation en lien

3. Assurer la représentation de l'éducation prioritaire académique et le lien entre les acteurs de l'éducation prioritaire, les services rectoraux et les partenaires extérieurs à l'école



2/2

Compétences attendues :

1. Savoirs
 - Connaissance du système éducatif
 - Connaissance de l'éducation prioritaire, du référentiel, et de ses enjeux
 - Connaissance des publics de l'éducation prioritaire
 - Connaissance des dispositifs à mettre en œuvre
2. Savoir faire
 - Inscrire son travail dans une action collective
 - Conduire des réunions
 - Elaborer des projets avec divers partenaires
 - Assurer le suivi du financement des projets
 - Posséder une maîtrise confirmée de l'outil informatique et des technologies de la communication
 - Rendre compte régulièrement de son activité
 - Evaluer la réalisation d'objectifs dans le cadre de sa lettre de mission
3. Qualités et comportement
 - Capacité à travailler en équipe et avec tous les partenaires
 - Dynamisme et disponibilité
 - Ouverture d'esprit et curiosité
 - Rigueur dans la gestion, la communication et le suivi des dossiers
 - Sens de l'organisation, rigueur

Pour candidater :

Les candidats qui souhaitent postuler doivent adresser une lettre de motivation et un curriculum vitae sous-couvert de leur supérieur hiérarchique par courrier papier doublé d'un envoi électronique aux correspondants académiques de l'éducation prioritaire :

Rectorat de Besançon
10 rue de la Convention
25000 Besançon

A l'attention de messieurs GUILLOT et MAGNIN, IA-IPR

Augustin GUILLOT – augustin.guillot@ac-besancon.fr

Nicolas MAGNIN – nicolas.magnin@ac-besancon.fr

Date limite de transmission du dossier de candidature : **6 avril 2018**